



Votre enfant présente-t'il un trouble des conduites ?

Des études internationales montrent qu'environ 2% des enfants et 3 à 9% des adolescents souffrent de troubles des conduites. Mais quels sont donc les facteurs à l'origine de ces troubles? Comment les traiter et les prévenir? De plus en plus de parents sont confrontés à cette problématique dans le cadre de l'éducation de leurs enfants. Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a, dès lors, estimé utile d'offrir une réponse à ces questions.

Quels sont les facteurs ?

Les classifications internationales décrivent les troubles des conduites comme un « ensemble de conduites répétitives et persistantes dans lesquelles sont bafoués les droits fondamentaux d'autrui ou les normes et règles sociales correspondant à l'âge du sujet ». Ces troubles représentent souvent les signes extérieurs visibles de problèmes sous-jacents qui le sont beaucoup moins. Des facteurs à la fois biologiques (génétiques, hormonaux,...), psychologiques (image de soi,...) et environnementaux (culture de rue,...) peuvent constituer le fondement de ces problèmes. Dans son avis, le CSS donne une description détaillée de tous ces facteurs et consacre en outre une attention particulière à l'environnement familial et scolaire étant donné que c'est précisément dans ce contexte que les troubles des conduites se manifestent le plus souvent.

Mesures de prévention et prise en charge

Par ailleurs, le CSS propose une série de mesures visant à prévenir les troubles des conduites et à les prendre en charge. Le Conseil souligne à cet égard que la prévention doit intervenir à un âge le plus précoce possible. Pour ce faire, il faut accorder, dès le plus jeune âge, de l'attention au bien-être de l'enfant et de sa famille et suivre de près les enfants et adolescents susceptibles de développer des troubles des conduites. L'école joue un rôle essentiel dans ce contexte. La fréquentation scolaire des enfants dès l'âge de 2 ½ à 3 ans permet de déceler de manière précoce les difficultés et de prévenir les problèmes à l'école.

Renforcer l'offre d'aide

Une autre recommandation importante du CSS consiste à renforcer l'offre d'aide en première ligne afin que le seuil d'accès soit le plus bas possible pour tous. Ensuite, il peut être fait appel à une aide plus spécialisée (deuxième ligne) si cela s'avère nécessaire. Les traitements résidentiels (p. ex. placement d'un enfant) ne peuvent être envisagés que lorsque toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Approche intégrée

Le CSS conclut que la problématique des troubles des conduites est liée à une série de facteurs et que les actions à entreprendre relèvent de domaines très disparates (santé publique, justice, enseignement, etc.). C'est la raison pour laquelle le Conseil considère qu'il est essentiel que les autorités publiques se concertent et s'associent pour, ensemble, faire face de manière optimale à cette problématique.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8325) se trouve sur le site internet du CSS:
<http://www.tinyurl.com/CSS-8325-troubles>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts:

- FR: Prof. Isidore Pelc, tél: 02/648.31.70, portable: 0475/42.92.64, e-mail: ipelc@ulb.ac.be
- NL: Madame Nady Van Broeck, tél: 016/32.60.51, portable: 0477/47.62.92,
e-mail : nady.vanbroeck@psy.kuleuven.be

Invitation conférence de presse

Date et heure: **vendredi 28 octobre 2011 à 10h00**

Location: Conseil Supérieur de la Santé, Rue de l'Autonomie 4, 1070 Brussel (salle 6^e étage).

Invitation journée d'étude : « Jeunes en eaux troubles ? », troubles des conduites en contexte.

Date et heure : **mardi 29 novembre 2011 de 9h30 à 15h30**

Intervenants : Prof. I. Pelc., Prof. J-P. Pourtois, Monsieur D. Lallemand, Prof. I. Roskam (UCL), Mme I. Glazemakers (UA), Prof. B. Galand (UCL), Mme C. Fabry (Lycée Dachsbeck), Prof. N. Van Broeck

Inscriptions et plus d'info sur le site web : <http://tinyurl.com/CSS-8325-journeedetude>

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le **Conseil Supérieur de la Santé** est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer **la santé publique**, le Conseil formule des **avis scientifiques** afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis **impartiaux** et **indépendants**. Ainsi, le CSS applique un système de **gestion des conflits d'intérêts potentiels**. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.css-hgr.be